



PLATZ DER AUSLANDSCHWEIZER PLACE DES SUISSES DE L'ETRANGER

Aux

JM/fj

- sociétés et institutions suisses à l'étranger
 - membres de la CSE
-

Berne, le 10 janvier 1989

Nous avons réussi!

Mesdames, Messieurs,
Chers compatriotes de l'étranger,

Grâce à l'union de nos forces, nous avons réussi! Ce qui n'était encore qu'un espoir, aux termes de la dernière lettre du Secrétariat des Suisses de l'étranger, datant du 23 septembre 1988, est devenu entre-temps une réalité. Le 16 décembre 1988, le Conseil de fondation de la Fondation Place des Suisses de l'étranger a pu faire valoir son droit d'emption, pour l'exercice duquel le délai avait été prolongé jusqu'au 31 décembre 1988. Ainsi donc, depuis le début de l'année 1989, la Fondation - en quelque sorte l'agent fiduciaire des Suisses de l'étranger - est propriétaire de la presque île dans la baie de Brunnen. La principale contribution de la Cinquième Suisse aux cérémonies du 700e anniversaire de la Confédération est ainsi assurée. Les Suisses de l'étranger seuls ont réuni quelque 750'000 francs, la Confédération se chargeant de la seconde moitié du prix d'achat.

Il me reste maintenant à remplir une tâche bien agréable: vous remercier. J'exprime ma plus vive reconnaissance à tous les membres de la Commission des Suisses de l'étranger, à tous les comités des sociétés, qui ont été "l'épine dorsale" de notre campagne à l'étranger et qui vont continuer à agir, mais aussi bien sûr à toutes les donatrices et tous les donateurs. J'adresse également mes remerciements en particulier au Service des Suisses de l'étranger du Département fédéral des affaires étrangères et aux représentations diplomatiques suisses à l'étranger, qui ont soutenu de maintes façons notre projet et la collecte. J'ai eu le plaisir de constater en général un très grand engagement, et de plus désintéressé, ce qui - abstraction faite de notre projet - me rend optimiste. Il convient enfin de signaler, dans ce contexte, la contribution financière de la Confédération, à laquelle nous sommes infiniment reconnaissants. De ce fait, la Place des Suisses de l'étranger sera une oeuvre commune de la Cinquième Suisse et de la Suisse intérieure.



La manière de procéder sera désormais la suivante: un groupe de travail spécial de la Commission des Suisses de l'étranger va s'occuper immédiatement de la question de l'aménagement de la place. Il va sans dire que nous vous informerons des événements importants qui se produiront dans ce domaine. Nous ne pouvons naturellement taire à ce propos que cet aménagement ne sera pas gratuit. Aussi, comme par le passé, tous les dons seront les bienvenus.

Un peu de patience, c'est ce que je suis amené à demander à tous ceux qui, aujourd'hui, aimeraient savoir exactement quelle est la somme récoltée par pays - un souhait qui est exprimé très couramment. Or, c'est ici que sont apparus quelques problèmes difficiles à résoudre. Nous avons reçu, par le biais du service des paiements internationaux, un nombre considérable de versements dont les données sont incomplètes, de sorte que fréquemment notre banque ne peut plus déterminer l'expéditeur. Cela concerne aussi quelques donatrices et donateurs auxquels un certificat doit être adressé. Nous devons donc élaborer une solution, qui va peut-être nous prendre beaucoup de temps.

J'espère que, encouragés par le développement positif des choses, vous continuerez à soutenir de votre mieux notre projet d'anniversaire et vous présente, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

FONDATION PLACE DES
SUISSES DE L'ETRANGER
Le Président



Walther Hofer

Copie pour information:

- à M. Walter Fetscherin, ministre, chef du Service des Suisses de l'étranger du DFAE
- aux représentations suisses à l'étranger
- aux chambres de commerce suisses à l'étranger
- aux rédactions locales de la "Revue Suisse"
- aux responsables des comptes régionaux
- à la Banque Cantonale de Schwyz, à l'att. de M. Franz-Peter Steiner, directeur
- à la Fondation "Voie Suisse"